وكالة الحوض المائي لدرعة واد نون

ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵓⵏⵎⵏⵉ ⴷ ⴰⵙⴰ ⴰ ⵓⵔⵄⵉⵏ ⵏ ⵓⵙⵏⵉ

Agence du Bassin Hydraulique de Drâa Oued Noun

# Réunion du Comité de Pilotage du Projet :

# Appui au Renforcement de la Résilience de l'Oasis d'Akka, face aux effets du changement Climatique - AROAKKA

*Tata, Mercredi 30 avril 2025*

# Plan


01 Données Générales sur l'ABHDON et la Province Tata

02 Les grandes politiques publiques de l'eau au Maroc

03 Cadre du projet AROAKKA

04 Objectifs du projet

05 Etude du schéma d'aménagement et de gestion intégrée de l'eau (CT KSABM)

06 Recommandations et Conclusion

وكالة الحوض المائي لدرعة واد نون
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵓⵎⵓⵍ ⵅ ⵓⵔⵓ ⴷ ⵓⵎⵓⵏⵉ ⵏ ⵜⵏⵍ
Agence du Bassin Hydraulique de Drâa Oued Noun

L'Agence du Bassin Hydraulique de Draa et Oued Noun (ABHDON), dont le siège est situé à Guelmim, est un établissement public chargé de la gestion intégrée, rationnelle et durable des ressources en eau dans les bassins de Draa et d'Oued Noun. Elle a été instituée par le décret n° 2.16.363 en date du 21 septembre 2016.

## Missions de l'ABHDON:

- Gestion du Domaine Public Hydraulique
- Gestion durable des ressources en eau
- Suivi et évaluation des ressources en eau
- Etudes et planification de l'eau
- Lutter contre la pollution de l'eau

## La zone d'action de l'ABHDON:

La zone d'action de l'Agence du Bassin Hydraulique de Draa Oued Noun, s'étend sur une superficie de **103463 Km²**.

Cette zone, se limite au Nord par les bassins du Souss Massa et Guir Ziz Ghriss, au Sud par le bassin du Sakia Elhamra et à l'Ouest par l'océan atlantique.

L'ABHDON intervient dans le cadre de ses attributions dans **3 régions** essentiellement :

- ✓ Région de Guelmim Oued Noun (les provinces de Guelmim ,Sidi Ifni, Assa-Zag et Tan-Tan).
- ✓ Région de Draa Tafilalet (les provinces de Ouarzazate, Zagora et Tinghir).
- ✓ Région de Sous Massa (Province de Tata).

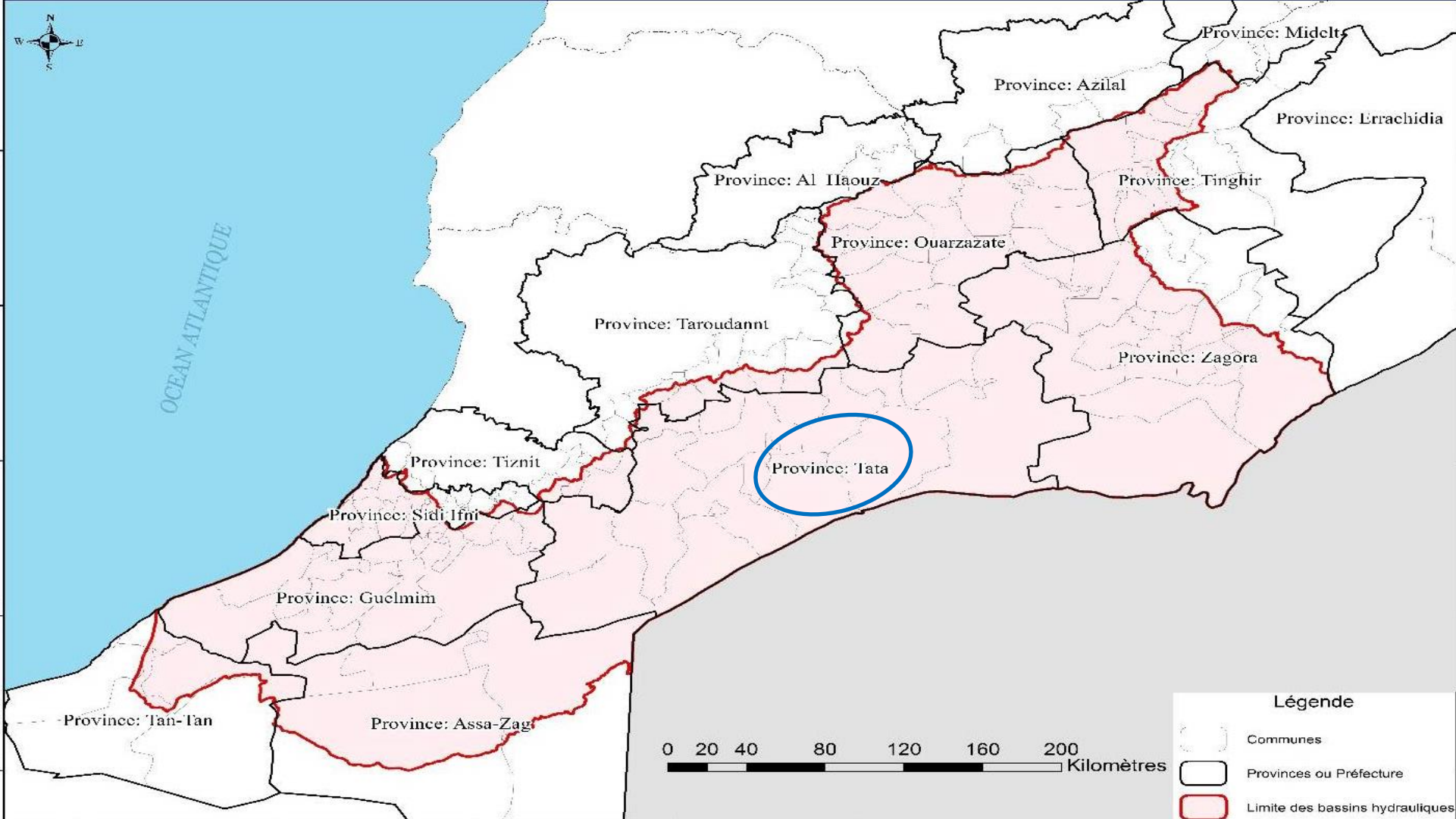
N
W
E
S
OCEAN ATLANTIQUE
Province: Midelt
Province: Azilal
Province: Errachidia
Province: Al Haouz
Province: Tinghir
Province: Ouarzazate
Province: Taroudannt
Province: Zagora
Province: Tata
Province: Tiznit
Province: Sidi Ifni
Province: Guelmim
Province: Tan-Tan
Province: Assa-Zag
0 20 40 80 120 160 200
Kilomètres
Légende
Communes
Provinces ou Préfecture
Limite des bassins hydrauliques

## Climat de la zone d'action de l'ABHDON:

Le climat du bassin du Draa est de type semi-aride. Il devient de type saharien au sud de M'Hamid El Ghizlane et dans les Hamadas. Il varie en fonction des latitudes et de l'aproximité de l'Anti-Atlas et de l'Océan Atlantique. En effet, ce climat est soumis aux influences contrastées de l'Anti-Atlas, connu pour son climat aride. Il est par ailleurs tempéré par la fraîcheur atlantique venant de l'ouest (au niveau de la province de Tan-Tan). De plus, la présence des anticyclones rend les précipitations très rares.

## Province de Tata en chiffes:

- Superficie: 25 925 km²;
- Population: 107 521 Habitants (Recensement Général de 2024)
  - ✓ 35% Urbaine;
  - ✓ 65 % Rurale.
- Taux d'accroissement (2014-2024): -0.92%

- Superficie agricole Utile: 17 215 Ha;
- Superficie Irriguée 13 535 Ha;

- 20 Communes territoriales:
  - ✓ 04 urbaines;
  - ✓ 16 rurales.

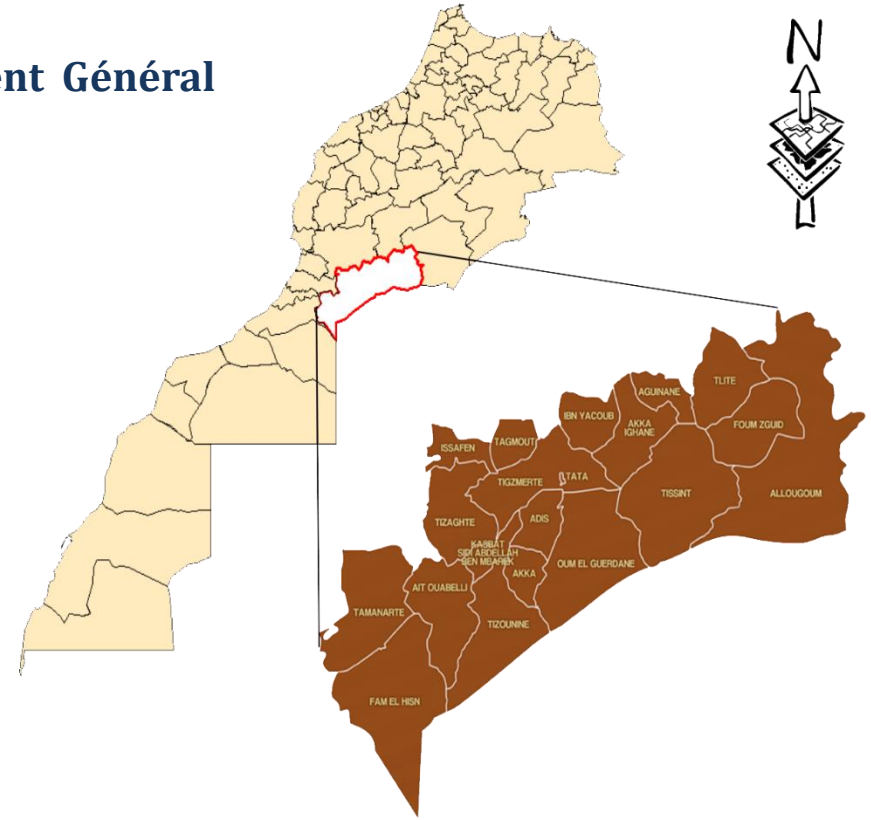

## Climat de la Province de Tata:

**La Province est caractérisée par un climat aride et désertique :**

- La température journalière maximale peut atteindre 45 °C et minimale jusqu'à 3°C;
- Evaporation: Entre 2000 mm et 2600 mm;
- Précipitations: 65 mm à 100 mm .

## Ressources en eau de surface:

**Apports totaux: 92.2 Mm3/an:**

| Bassin | Volume (Mm3/an) |
|---|---|
| Zguid | 26 |
| Tamanarte | 11.6 |
| Tata | 10 |
| Akka | 18.3 |
| Tissint | 19.90 |
| Ait Ouabelli | 6.4 |
| Total | 92.2 |

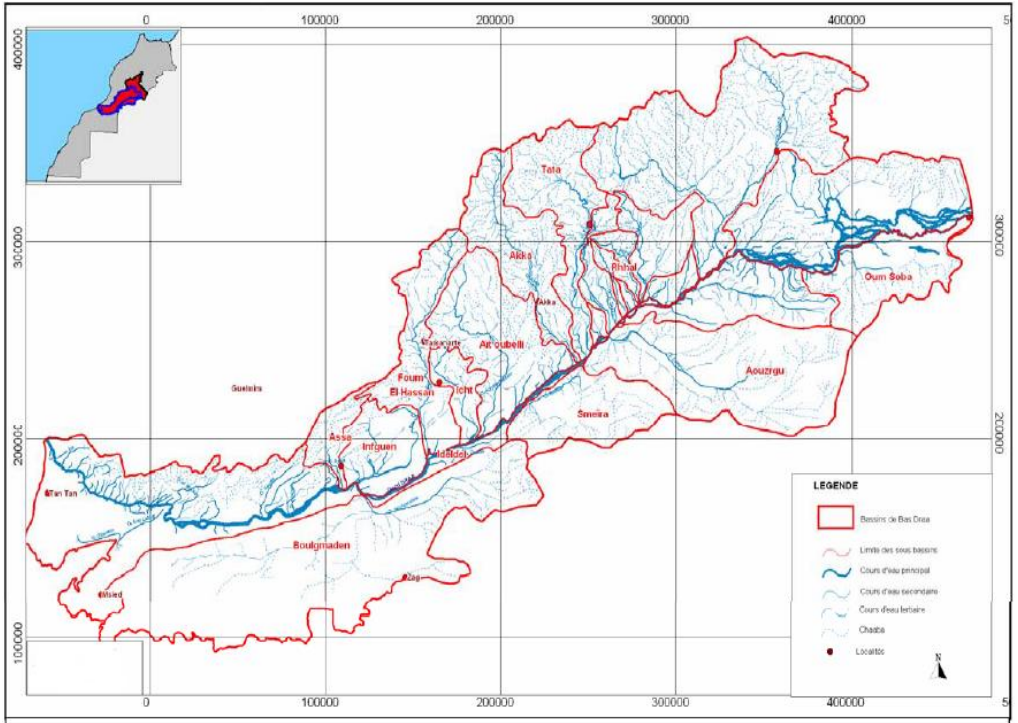


Sous bassins du Bas Draa

## Les réserves souterraines:

**Volume Total: 90.2 Mm3:**

| Unité hydrogéologique | Volume en Mm3 |
|---|---|
| Foum Zguid | 25.1 |
| Tissint | 18.7 |
| Tata | 9.2 |
| Akka | 11.2 |
| Ait Ouabelli | 8.7 |
| Foum El Hisn | 17.3 |
| Total | 90.2 |

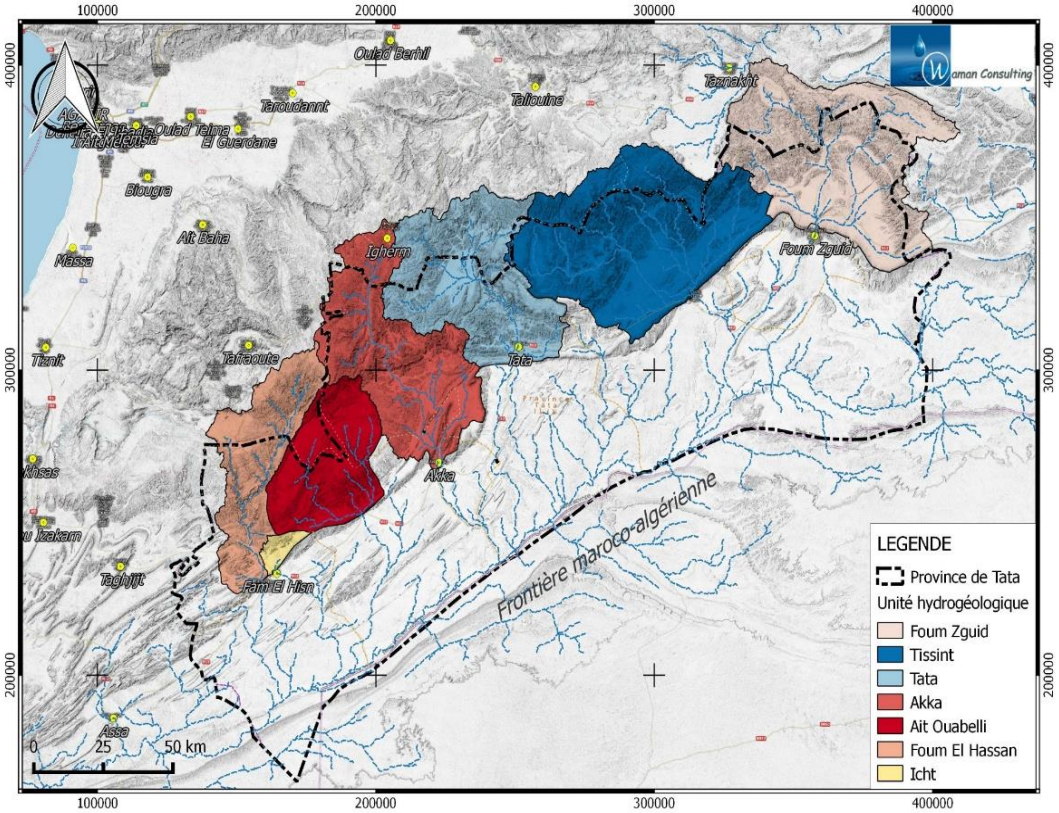

# Lois support de la politique marocaine de l'eau:

**Loi n° 10-95 sur l'eau (1995):**

C'est la **loi fondatrice** de la politique moderne de l'eau au Maroc. Elle introduit plusieurs principes clés :

- Gestion intégrée des ressources en eau par bassin hydraulique;
- Création des **Agences des Bassins Hydrauliques;**
- Reconnaissance de l'eau comme **bien public;**
- Réglementation des prélèvements et rejets;
- Protection qualitative et quantitative des ressources.

**Code de l'urbanisme et lois sur l'aménagement du territoire**

Ces textes influencent la gestion des eaux pluviales, l'assainissement et la planification des infrastructures hydrauliques.

**Loi sur la protection de l'environnement (n° 11-03)**

Elle encadre la gestion environnementale, y compris la **qualité des eaux**, la pollution et les impacts sur les écosystèmes aquatiques.

**Loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air**

Pertinente pour la qualité de l'environnement global, elle complète les mesures de gestion de l'eau, surtout en milieu urbain et industriel.

**Loi n° 36-15 sur l'eau (2016)**

Elle remplace et renforce la loi 10-95. C'est la loi actuelle de référence. Elle introduit :

- Le principe de gestion durable et participative de l'eau;
- La reconnaissance de la rareté et du stress hydrique;
- Des mesures contre la pollution et les forages non autorisés;
- Le développement de nouvelles ressources (dessalement, réutilisation des eaux usées);
- Le rôle accru des collectivités territoriales et des usagers.

# Cadre règlementaire de la planification de l'eau selon la loi 36-15:

**Plan national de l'eau**

- >= 30 ans (révisable tous les 10 ans)
- Etabli par l'autorité gouvernementale chargée de l'eau selon une approche participative et donne les orientations majeures de la politique nationale de l'eau.

✓Présentation à la CIE;
✓Avis du CSEC;
✓Approbation par décret publié au BO.

**Plan directeur d'aménageemnt intégré des RE(PDAIRE)**

- >= 30 ans (révisable tous les 10 ans)
- Etabli par les ABHs selon une approche participative et propose des schémas de mobilisation et de gestion durable de RE

✓Avis du CBH;
✓Adoption par le CA de l'ABH;
✓Approbation par décret publié au BO.

**Plans locaux de gestion des eaux**

- Etablis par les ABHs en coordination avec les partenaires et constituent une mise en œuvre des actions du PDAIRE.

✓Avis du CPE;
✓Avis du CBH;
✓Adoption par le CA de l'ABH;
✓Approbation par décret publié au BO.

## Cadre du projet:

Le projet Aroakka s’inscrit dans le cadre d’une sollicitation de la commune de Kasbat Sidi Abdellah Ben Mbarek visant à bénéficier d’un appui technique et à l’accompagnement pour le montage de projets.

## Objectifs principaux du projet AROAKKA :

- **Préserver la ressource en eau** dans la zone de l'Oasis d'Akka, en cohérence avec les orientations du PDAIRE, du Plan National de l'Eau et du Plan National d'Assainissement.
- **Améliorer les conditions sanitaires** des populations locales, notamment dans les douars concernés.
- **Renforcer la résilience de l'oasis** face aux effets du changement climatique, notamment les sécheresses et inondations.
- **Protéger les ressources naturelles** et les infrastructures d'approvisionnement en eau potable.
- **Mettre en œuvre une gestion intégrée et durable de l'eau**, en valorisant l'Oasis d'Akka comme site pilote représentatif.
- **Analyser et améliorer la coordination** entre les différents acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'eau et du territoire.

Zone oasienne

Impacts des changements climatiques

L'étude de la GIRE pour le bassin d'Akka (CT Kesbat Sidi Abdellah Ben M'barek).

## OBJECTIFS DE L'ETUDE

- Etaboration d'un état des lieux en terme de ressources en eau et de leur utilisation.
- Amélioration des conditions de vie des populations et le respect de l'environnement
- Gestion quantitative et qualitative de l'eau
- définition après concertation avec les parties prenantes, les options d'aménagement et de gestion intégrée.

# Zone de l'étude (A confirmer):

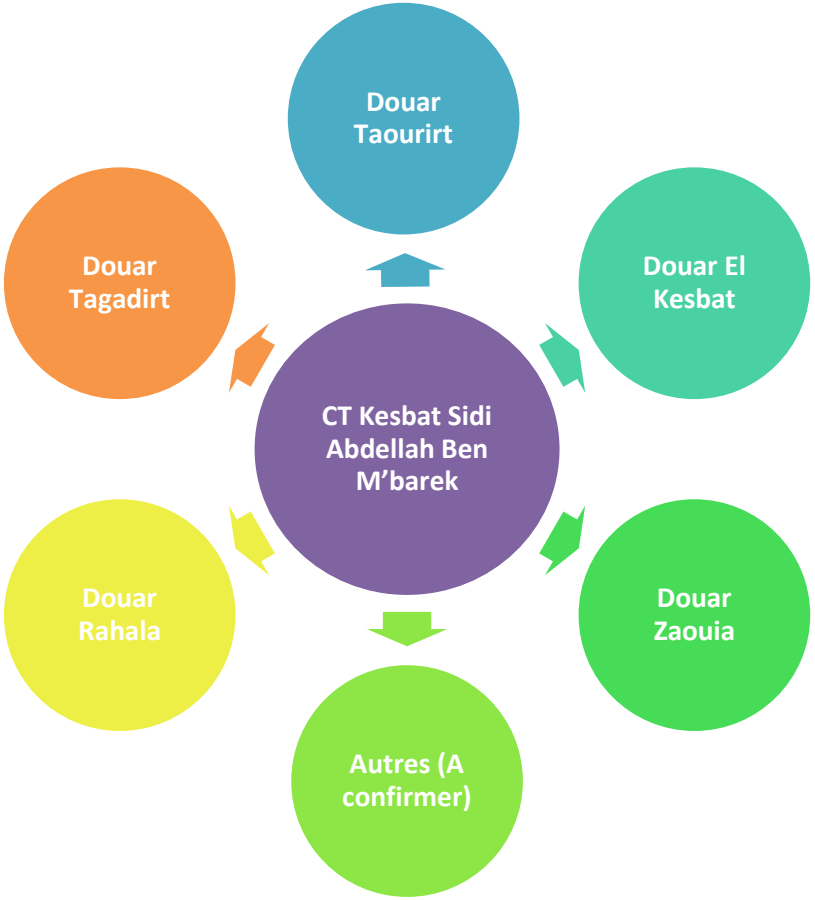

## Missions de l'étude:

**Mission 01: Etat des lieux, évaluation des ressources en eau et état de leur utilisation:**
- Sous mission 1.1 : Elaboration d'une synthèse préliminaire sur l'état des lieux;
- Sous mission 1.2: Evaluation des ressources en eau et Etat de leur utilisation.

**Mission 02: Options d'aménagements et de gestion intégrée de l'eau et activité de la commission chargée du suivi de l'étude:**
- Sous mission 2.1 : identification des options d'aménagements et de gestion intégrée de l'eau et élaboration des bilans Besoins – Ressources;
- Sous mission 2.2 : Optimisation technique et socioéconomique des schémas d'aménagements et de gestion intégrée de l'eau.

**Mission 03: Elaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, Atelier de validation et plan de communication:**
- Sous mission 3.1: Elaboration du schéma;
- Sous mission lll.2- Atelier de validation du PLE et plan de communication.

**Le délai d'exécution = Douze (12) mois**

## Planning prévisionnel de réalisation de l'étude:

**Mois 05/2025**

Envoi la demande au chef de gouvernement

**Mois 06/2025**

Préparation des termes de référence du CPS,RC En concertation avec les partenaires a savoir la province, CT, AERMC, Association Goutte Ô….

**Mois 08/2025**

Lancement de l'AO (Dépend de l'obtention de l'accord du chef de gouvernement)

**Mois 10/2026**

Le livrable de l'étude

# RECOMANDATIONS & CONCLUSION

# Merci de votre attention